MUFID NEWS

Une publication de MUFID UNION, Bulletin d'information n°034 - Octobre 2026



MUFID ALERT

*Le **SMS** qui vous dit tout sur votre compte*

Dans ce numéro

Comité de management : Bilan et priorité de fin d'exercice 3

MUFID Bertoua/Batouri : Membre des organes sociaux formés 4

MUFID Union : La mutuelle du personnel créée 5

FAS MUFID : 13 446 personnes couvertes 6

Planing : les MUFID du NOSO formées sur l'élaboration du business plan 7

La COBAC renforce le rôle des organes faîtiers 8

Bal des AGO dans les MUFID 9

Actu en bref : principales actualités du secteur 10

MUFID UNION

Gouvernance MUFID Union

La prochaine Assemblée générale fixée au 16 décembre 2026

Réuni le 30 septembre 2026 à l'Hôtel des Députés, sous la présidence de M. HAMIDOU HAIDAVA Daniel, le Conseil d'administration de MUFID Union a arrêté la date de la prochaine Assemblée générale et examiné les principaux chantiers du réseau.



L'assemblée générale de MUFID Union se tiendra le 16 décembre 2026. Cette date a été fixée au cours de la 24e session du Conseil d'administration, la deuxième du nouveau Conseil élu le 18 décembre 2025.

Les administrateurs ont également examiné la situation financière de MUFID Union, l'exécution du plan d'action et du budget de l'exercice 2026, ainsi que le suivi des décisions prises lors de leur précédente session. Cette revue leur a permis d'apprécier l'avancement des actions engagées et les points nécessitant une attention particulière. La modernisation des services a occupé une place importante dans les échanges. Le Conseil a fait le point sur le déploiement du nouveau Corebanking, l'interconnexion des points de service et la digitalisation du réseau. Ces travaux ont été examinés conjointement avec les mesures de renforcement du contrôle interne, de gestion des risques et de conformité aux exigences réglementaires de la COBAC.

Les administrateurs se sont aussi penchés sur plusieurs projets de partenariat portant sur les services financiers digitaux, la monétique, les filières café-cacao et l'éducation sociale et financière des jeunes. En arrêtant le calendrier de la prochaine Assemblée générale tout en évaluant la marche du réseau, le Conseil a posé un jalon dans la préparation de cette échéance statutaire et poursuivi son suivi des actions de développement de MUFID Union.

Nouveauté dans le réseau MUFID

MUFID ALERT

votre compte bouge, un SMS vous informe

*A partir du 1er novembre 2026, le réseau MUFID lance **MUFID ALERT**, un service de notification par SMS pour permettre aux mutualistes de mieux suivre les opérations sur leur compte, directement depuis leur téléphone*



Un mouvement sur votre compte, une information à portée de main. Avec MUFID ALERT, le réseau MUFID propose un moyen simple de suivre son argent et de rester informé, sans avoir à se déplacer en agence pour chaque vérification.

Le principe est concret : lorsqu'une opération est effectuée sur le compte, le mutualiste reçoit une notification par SMS. Le message lui permet de prendre connaissance du mouvement enregistré et du solde disponible. Le SMS issu du service précise notamment le montant débité, la référence partiellement masquée du compte, la date et l'heure de l'opération.

Une information utile pour mieux gérer son argent

Pour un commerçant, un producteur agricole, un salarié ou tout autre membre du réseau, disposer de cette information facilite le suivi quotidien des finances. Le SMS permet de vérifier une opération et de connaître les ressources disponibles pour organiser ses dépenses.

Ce service constitue également un outil de vigilance. Une opération que le mutualiste ne reconnaît pas peut être signalée rapidement à sa MUFID pour vérification. Être informé aide ainsi à réagir plus tôt en cas d'anomalie.

La proximité MUFID se prolonge sur votre téléphone

Avec MUFID ALERT, le réseau poursuit la modernisation de ses services autour d'un usage familier : le SMS. Aucune application ni connexion Internet n'est nécessaire pour lire les notifications reçues.

Pour pleinement profiter de ce service, les mutualistes sont invités à se rapprocher de leur MUFID pour vérifier que leur numéro de téléphone est à jour.

MUFID ALERT, le SMS qui vous dit tout sur votre compte.

MUFID NEWS
Bulletin d'information du réseau des MUFID

Une publication de MUFID UNION

Directeur de Publication : *Dr Justin BOMDA*
Rédacteur en chef : *Dubois Elie KEMGANG*
Rédactions : *Dubois Elie KEMGANG, Jeanine Ninon Tania ESSAME NDI*
Maquette / Mise en page : *Dubois Elie KEMGANG*
Contacts : tel *674 25 19 86* / **E-mail** *: elie.kemgang@mufidunion.cm*
www.mufidunion.com



Comité de management

Bilan et priorités de fin d'exercice 2026

Réuni les 15 et 16 octobre 2026 à l'Hôtel des Députés de Yaoundé, le Comité de management de MUFID Union a évalué les performances au 30 septembre et précisé les priorités du dernier trimestre, en lien avec les cinq axes du plan stratégique de développement.

Convoqués par le Directeur général, les responsables des directions, départements et cellules, ainsi que les coordonnateurs d'antennes, ont examiné les avancées et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des actions.

1. Renforcer la gouvernance et la maîtrise des risques

Les travaux ont porté sur la conformité prudentielle, les déclarations E-SESAME et la sécurisation des ressources. La présentation de l'instruction COBAC I-EMF 2026/02 a permis de préciser les responsabilités de l'organe faîtier. Les coordonnateurs ont également exposé les situations locales de gouvernance et les besoins d'accompagnement des MUFID.

2. Déployer le Corebanking, l'interconnexion et la digitalisation

Le Comité a examiné l'avancement du schéma directeur des systèmes d'information et de ses 33 projets cibles, du nouveau Corebanking et de l'interconnexion. La gestion des risques informatiques et la préparation des services d'alertes SMS, Bank-to-Wallet et de cartes prépayées ont complété les échanges.

3. Consolider la comptabilité et le contrôle interne

L'examen de la situation financière du réseau et des constats des missions de contrôle et d'audit a permis d'identifier les corrections nécessaires. L'accompagnement fiscal des MUFID a également été abordé pour mieux prévenir et traiter les difficultés rencontrées.

4. Améliorer la qualité du portefeuille de crédits et le financement agricole et rural

Les participants ont évalué les recouvrements, l'apurement des comptes cantonnés, les dations en paiement et le calendrier des radiations. Ces actions doivent préserver la capacité des MUFID à financer leurs membres, notamment les producteurs et les activités rurales.

5. Développer l'activité commerciale, le marketing et la rentabilité

Les échanges ont porté sur la mobilisation des dépôts, les obligations financières et la communication institutionnelle. Le suivi des partenariats, dont les projets avec la DGRV, et la structuration du Fonds d'Assistance Sociale ont complété cette revue.

La Direction générale a demandé de concentrer les efforts de fin d'exercice sur la rigueur budgétaire, la conformité prudentielle et la transformation digitale.



MUFID Batouri / Bertoua

Les compétences des organes sociaux renforcées

Les 21 et 22 octobre 2026, les membres des organes sociaux des MUFID Batouri et Bertoua ont pris part à une session de formation organisée avec l'accompagnement de MUFID Union. Cette initiative s'inscrit dans une dynamique de renforcement des capacités des élus, en vue d'améliorer la gouvernance et de garantir la pérennité de leur institution.

Les travaux ont été ouverts par Dr NGUELE MEKE Roger, Administrateur à MUFID Union pour le compte de la zone Est (par ailleurs PCA de la MUFID Abong-Mbang), précédé du mot de bienvennue du PCA de la MUFID Bertoua. Pendant les deux journées, plusieurs thématiques essentielles au bon fonctionnement des institutions de microfinance ont été abordées. Animés par Dr Justin BOMDA, Directeur Général de MUFID Union, les travaux ont porté notamment sur le cadre juridique et réglementaire des MUFID, les missions et responsabilités des différents organes sociaux, ainsi que les principes de gouvernance d'entreprise.

Les participants ont approfondi également leurs connaissances sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, l'éthique, le contrôle interne et la surveillance financière. Une attention particulière est accordée à la maîtrise des risques, à l'analyse de crédit, à la lecture des états financiers et à l'évaluation de la performance des organes sociaux.

Un engagement en faveur d'une gouvernance responsable

À travers cette session, MUFID Union accompagne les membres des organes sociaux dans l'appropriation de leurs responsabilités et des mécanismes nécessaires à une gestion rigoureuse et transparente. L'objectif est de favoriser une meilleure collaboration entre les instances de gouvernance et la Direction Générale, tout en renforçant les dispositifs de contrôle et de suivi.

Cette initiative témoigne de l'importance accordée au développement des compétences des responsables élus, considérés comme un levier essentiel pour améliorer le fonctionnement des institutions, maîtriser les risques et consolider durablement la confiance des membres.

En renforçant les capacités de ses organes sociaux, les MUFID Batouri et Bertoua poursuivent ainsi un objectif majeur : consolider leur gouvernance et contribuer à la pérennité de leur institution, dans le respect des principes coopératifs et des exigences applicables au secteur de la microfinance.



Mot du Dr NGUELE Roger, Administrateur MUFID Union et PCCA MUFID Abong-Mbang



Mot de bienvenue de M. LEMASSI Jacques, PCCA MUFID Bertoua

MUFID Union

Une journée de partage et une mutuelle pour le personnel

Le 17 octobre 2026, au lendemain de la réunion du Comité de management tenue les 15 et 16 octobre, le personnel de MUFID Union a partagé une journée associant marche sportive, convivialité et engagement collectif. Elle a été marquée par la création de la Mutuelle du personnel de MUFID Union (MUPMU), dont NJIKI Roger a été élu premier président.

La journée a commencé par une marche sportive sur le parcours rond-point Bastos–Mont Fébé–rond-point Bastos. En se retrouvant pour cet effort commun, les collaborateurs ont partagé un moment propice au rapprochement, en dehors du cadre habituel de travail. La solidarité, chère au modèle MUFID, a ainsi trouvé une expression simple dans cette activité collective.

À l'issue de la marche, les participants se sont retrouvés à l'agence MUFID Union d'Étoudi, où le Directeur général a offert au personnel un repas copieux. Ce moment de convivialité a prolongé la rencontre et donné à cette journée une tonalité chaleureuse, avant la tenue de l'Assemblée générale constitutive de la MUPMU.

Cette assemblée a posé les bases de la nouvelle mutuelle. Les statuts et le règlement intérieur ont été adoptés, puis les membres du premier Bureau exécutif ont été élus. À travers ces décisions, le personnel s'est doté d'un cadre commun pour organiser sa solidarité et accompagner la vie collective au sein de l'institution.

NJIKI Roger, Directeur des Opérations, des Engagements, du Développement commercial et du Marketing, a été élu premier président de la MUPMU. Le nouveau bureau a ensuite été officiellement installé par le Directeur général adjoint. Cette installation a marqué le début de son mandat et lui a confié la responsabilité de mettre en œuvre les textes adoptés et de lancer les premières activités de la mutuelle.

Pour NJIKI Roger et son équipe, les premières pages restaient à écrire. La devise retenue, « Solidarité, épanouissement, développement », en avait fixé l'esprit. Au terme d'une journée commencée par une marche commune, le personnel de MUFID Union avait posé les fondations d'un engagement appelé à se traduire, au fil du temps, par des actes d'entraide.









Fonds d'Assistance Sociale

FAS MUFID : 13 446 personnes couvertes, un déploiement à accélérer

La réunion de suivi tenue en ligne le 21 octobre 2026, sous la coordination du Dr FEZEU Maurice, Administrateur de MUFID Union et point focal FAS MUFID, a permis de faire le point sur la mise en œuvre du Fonds. La couverture progresse, mais la mobilisation reste inégale.

Selon le rapport d'étape arrêté au 20 octobre, le Fonds d'Assistance Sociale couvre 13 446 personnes, contre 9 895 au 6 octobre, soit 3 551 personnes supplémentaires en deux semaines. Cette progression traduit l'entrée de nouvelles MUFID dans le dispositif et la régularisation de cotisations.

Sept MUFID affiliées ont prélevé et reversé les cotisations : Njombé, Mokolo, Baham, Mfou, Bayangam, Bahouan et Bandenkop. À ces institutions s'ajoute MUFID Union, dont 66 membres du personnel sont couverts. Njombé compte le plus grand nombre de personnes protégées, avec 5 163 bénéficiaires, y compris ceux de son agence de Penja.

Passer des formalités à la couverture effective

Sur les 96 MUFID affiliées recensées dans le rapport, 45 ont ratifié le règlement intérieur et 33 ont transmis les listes de leurs élus et de leur personnel. Toutefois, 26 de ces dernières n'ont pas encore effectué les prélèvements et reversements nécessaires. Au total, 89 MUFID restent donc en attente de cette étape décisive.

Le point présenté rappelle que la ratification du règlement et la transmission des listes ne suffisent pas à rendre la protection effective. L'exécution des cotisations demeure indispensable pour permettre aux familles de bénéficier de l'assistance prévue en cas de décès.

Mobiliser les dirigeants au bénéfice des familles

Créé par l'Assemblée générale de MUFID Union du 18 décembre 2025, le FAS prévoit une assistance de 250 000 à reverser aux ayant droit de la famille du mutualiste défunt, contre une cotisation annuelle de 2500 FCFA.

Des cas spécifiques applicables au personnel du réseau existent selon les modalités du dispositif. Les priorités portent désormais sur la ratification du règlement intérieur, la transmission des listes et le reversement des cotisations. L'enjeu est d'étendre effectivement la solidarité organisée par le Fonds aux membres concernés, au-delà des seules équipes dirigeantes et du personnel.





Planning and Performance

MUFIDs strengthen their business planning skills in Bamenda

From 21 to 24 October 2026, a workshop on business plan development and strategic performance management brought together representatives of MUFIDs from the North-West and South-West regions in Bamenda. The training will be extended to other areas of the network.

The workshop was held under the supervision of Mr Denis AWOH NDANG, a Board member of MUFID Union and Chairman of the Board of Directors of MUFID Fundong. It was coordinated by Dr NCHINDA Valentine, Deputy General Manager of MUFID Union, who jointly facilitated the training with Mr NDANG.

Over four days, managers, accountants, credit officers, internal controllers and other management staff strengthened their business planning skills. The aim was to help them translate their institutions' ambitions into realistic, financially viable actions that meet prudential requirements.

The sessions began with an institutional assessment of each MUFID and an analysis of its operating environment. Participants identified their institutions' strengths and weaknesses, examined opportunities and risks, and defined measurable objectives and performance indicators.

They then developed operational plans covering savings mobilisation, lending, arrears recovery, service quality, human resources and digitalisation. Financial projections, budgets and cash flow forecasts also featured prominently in the programme.

By the end of the training, each participating MUFID had an initial draft of its three-year business plan, supported by an institutional assessment and financial projections. An implementation schedule set out responsibilities, deadlines and monitoring arrangements.

Extending the workshop to other areas will make these planning tools available to all MUFIDs across the network, helping them align their development objectives with available resources and members' needs.



Réglementation

La COBAC renforce le rôle des organes faîtiers

Avec l'Instruction COBAC I-EMF 2026/02, l'organe faîtier devient le pivot de la surveillance des réseaux de microfinance de première catégorie. Contrôle prudentiel, gestion des risques, qualité du reporting, discipline, liquidité et solidarité financière : ses responsabilités sont considérablement renforcées à compter du 1er juillet 2027

La Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) renforce considérablement le rôle des organes faîtiers dans la supervision des réseaux d'établissements de microfinance de première catégorie. L'Instruction COBAC I-EMF 2026/02, qui entrera en vigueur le 1er juillet 2027, consacre le réseau comme un « ensemble économique unique » et organise une délégation encadrée de certaines fonctions de supervision au profit de l'organe faîtier.

Le texte lui attribue des prérogatives étendues. L'organe faîtier représente le réseau auprès des autorités, fixe les conditions d'adhésion, d'exclusion ou de retrait des affiliés, définit les normes comptables et les dispositifs de contrôle interne, organise la gestion des excédents de ressources et de la liquidité du réseau, ainsi que la solidarité financière entre les établissements. Il dispose également d'un pouvoir disciplinaire et doit mettre en œuvre les mesures prescrites par la COBAC.

Son autorité s'étend directement à la maîtrise des risques. Il fixe les limites globales et individuelles de risque, définit les normes minimales en matière de systèmes d'information, de risque informatique, de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et organise un dispositif destiné à prévenir ou traiter les situations de défaillance ou de tension de liquidité. Les affiliés peuvent même lui déléguer le recrutement de tout ou partie des commissaires aux comptes du réseau.

La surveillance prudentielle sur pièces devient également une responsabilité centrale de l'organe faîtier. Celui-ci doit disposer d'une fonction dédiée à la surveillance, à l'inspection sur place, au contrôle de la qualité des données et des ressources, adaptées aux risques du réseau. Chaque reporting adressé à la COBAC doit faire l'objet d'un contrôle préalable de sa part.

La portée de l'instruction est claire : la COBAC continuera de superviser le réseau, mais son premier interlocuteur sera désormais l'organe faîtier, dont elle évaluera prioritairement les dispositifs et la qualité des diligences. Le respect des normes prudentielles sur base combinée relève explicitement de sa responsabilité.

AGO

Le bal s'est poursuivit dans le réseau MUFID au cours du mois d'octobre

Depuis le mois de juin 2025, le réseau des MUFID a entamé son traditionnel cycle des Assemblées Générales Ordinaires (AGO), une séquence institutionnelle majeure dans la vie coopérative. Ces rencontres annuelles, prévues par la réglementation en vigueur, permettent aux organes de gestion de rendre compte de leur mandat et d'échanger directement avec les membres sur la vie de leur mutuelle.

En effet, l'AGO est avant tout un espace de transparence et de redevabilité. Elle permet à chaque MUFID locale de présenter les états financiers de l'exercice écoulé ; partager les résultats opérationnels et les perspectives ; d'informer les membres des décisions majeures prises au sein de la mutuelle ; et surtout, de donner la parole aux coopérateurs, véritables propriétaires de leur institution.

Vers une gouvernance renouvelée et responsable

La tenue effective et régulière des AGO dans l'ensemble du réseau traduit une volonté commune de respecter la gouvernance démocratique, d'assurer la continuité du leadership local, et de garantir la crédibilité des mutuelles vis-à-vis des membres, des partenaires et des régulateurs. Le réseau MUFID réaffirme, à travers ces AGO électives, son engagement pour une gouvernance transparente, inclusive et responsable. Une dynamique indispensable pour bâtir des institutions solides, résilientes et pleinement au service du développement local.

Il est à préciser que sur le plan règlementaire, chaque structure dispose jusqu'au 30 juin pour tenir son AGO pour rendre compte aux coopérateurs sur la gestion de l'institution au cours de l'exercie N-1. Celles ne pouvant tenir leur AGO avant le 30 juin doivent obtenir une ordonnace de prorogation auprès au près du tribunal compétent.

Retour en images sur quelques AGO tenues ce mois d'octobre. (MUFID Santchou, Baré-Bakem, Mbam)





MUFID Baré-Bakem


MUFID Santchou








MUFID Mbam



Actu en bref

COBAC

Près de 50% des EMF de la CEMAC classés très fragiles

Le rapport annuel 2025 de la COBAC a été mis en ligne par la BEAC le 22 octobre. Selon l'évaluation SYSCO-EMF à fin décembre 2025, près de 48,7 % des établissements de microfinance sont classés « très fragiles ». Le rapport relève notamment des faiblesses dans la rentabilité, le risque de crédit, les risques opérationnels, la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, ainsi que le contrôle interne. Ces résultats concernent la CEMAC et l'exercice 2025. Le rapport fait également état de sept nouvelles procédures d'administration provisoire et de cinq procédures de liquidation engagées en 2025 dans la CEMAC. La dégradation de la rentabilité s'explique notamment par l'augmentation du coût du risque et des provisions constituées pour couvrir les créances douteuses

Situation des principaux indicateurs

EMF de la CEMAC classés très fragiles	**48,7 %**
EMF considérés comme globalement sains	**17,9 %**
Évolution des créances en souffrance en 2025	**+33,2 %**
Résultat net cumulé des EMF de la CEMAC	**2,4 milliards FCFA**
Résultat cumulé des EMF camerounais en 2025	**–6,87 milliards FCFA**

Source : Rapport annuel 2025 de la COBAC

AgriConnect

1,87 milliard de dollars de besoins d'investissement pour transformer l'agriculture camerounaise

Le 21 octobre 2026, le gouvernement camerounais et le Groupe de la Banque mondiale ont officiellement lancé à Yaoundé le Pacte AgriConnect du Cameroun. Cette initiative vise à accélérer la transformation des systèmes alimentaires, améliorer la productivité agricole, développer les capacités de transformation et réduire la dépendance aux importations.

Le programme cible huit chaînes de valeur : le maïs, le riz, le manioc, le palmier à huile, le cacao, le soja, les produits laitiers, ainsi que la pêche et l'aquaculture. Selon le communiqué publié le 22 octobre par le FIDA, le Pacte comprend 24 interventions, notamment dans les semences, la mécanisation, l'irrigation, les infrastructures rurales, le stockage, la transformation, la chaîne du froid et l'accès au financement. Le coût des interventions actuellement chiffrées est estimé à 1,87 milliard de dollars pour 2026-2030. Il s'agit de besoins d'investissement identifiés, et non d'une enveloppe intégralement mobilisée ou déjà décaissée.

Le programme affiche notamment des objectifs de réduction de 28 % de la facture des importations alimentaires et d'augmentation de la production nationale dans plusieurs filières. L'accès au financement constitue l'un des trois piliers du Pacte. La mise en œuvre nécessitera donc des mécanismes permettant aux producteurs, coopératives et PME agricoles de mobiliser les ressources nécessaires à leurs activités.

Actu en bref

Microfinance

ESS Finance entre sur le marché camerounais

Le groupe financier Emrald Securities Services a lancé, le 5 octobre 2026 à Douala, les activités d'ESS Finance Cameroun, un établissement de microfinance de deuxième catégorie. L'institution a obtenu son agrément par arrêté du ministère des Finances du 26 mai 2026, après avis conforme de la COBAC, selon plusieurs publications concordantes. Ce statut l'autorise à collecter des dépôts et à octroyer des crédits. ESS Finance complète au Cameroun les activités du groupe Emrald Securities Services, déjà présent dans l'intermédiation boursière et la gestion d'actifs. Le groupe exploite également une activité de microfinance au Gabon depuis 2025.

Son entrée intervient sur un marché camerounais qui comptait environ 385 établissements agréés à fin 2025. L'arrivée d'un nouvel acteur de deuxième catégorie renforce donc la concurrence sur la collecte de l'épargne, le crédit aux entreprises et les services financiers de proximité.

Sources: Business in Cameroon; L'Economie

Risque informatique

Le nouveau règlement COBAC s'applique désormais aux EMF

Depuis le 1er juillet 2026, les établissements de microfinance de la CEMAC sont soumis au règlement COBAC R-2024/01 relatif à la gestion du risque informatique. Le texte, adopté par la Commission bancaire, était déjà applicable depuis le 1er janvier 2026 aux établissements de crédit et de paiement.

Le règlement encadre notamment la gouvernance des systèmes d'information, la gestion des accès, la sécurité des infrastructures, la détection des incidents, la continuité d'activité, la reprise après sinistre, la gestion des prestataires informatiques et la qualité des données.

Dans son rapport annuel 2024, la COBAC relevait encore des insuffisances chez certains établissements assujettis, notamment l'absence de stratégies formalisées de sécurité informatique, la faiblesse des tests de sécurité ou une gestion insuffisante des habilitations.

L'entrée en vigueur du texte pour les EMF fait ainsi de la cybersécurité une obligation prudentielle à part entière.

Source : COBAC, Rapport annuel 2024.

Finance islamique

MUPECI ouvre une fenêtre

La Mutuelle pour la promotion de l'épargne et du crédit d'investissement (MUPECI) a lancé le 8 octobre 2026 à Garoua son offre de finance islamique dénommée AL-FALAH. Selon l'établissement, le service est proposé dans quatre agences situées à Garoua, Yaoundé et Douala, parallèlement à ses produits financiers conventionnels. Le lancement a accompagné l'inauguration d'un nouveau complexe de MUPECI à Foulbéré, dans la région du Nord.

La direction de l'institution a annoncé à cette occasion un total de bilan de l'ordre de 120 milliards de FCFA, des fonds propres et réserves de 13 milliards ainsi qu'un sociétariat supérieur à 100 000 membres.

L'arrivée d'AL-FALAH élargit l'offre de finance islamique déjà présente dans le système financier camerounais. Ce segment repose sur des mécanismes de financement conformes aux principes de la finance islamique.

Sources : MUPECI ; Business in Cameroon,

Actu en bref

Formation

Un Institut professionnel de la microfinance en préparation au Cameroun

Le ministère des Finances a lancé en septembre 2026 une procédure de recrutement d'un consultant en vue de la création d'un Institut professionnel de la microfinance. Le coût prévisionnel de la prestation est évalué à environ 298,5 millions de FCFA. Le projet doit se dérouler sur 18 mois, en deux phases de neuf mois : une phase de conception et de mise en place, puis une phase pilote destinée à tester et ajuster le modèle retenu.

Selon les documents de l'appel d'offres cités par plusieurs, le financement provient d'un don de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), l'État camerounais prenant en charge les taxes.

L'institut doit notamment contribuer au renforcement des compétences professionnelles dans un secteur qui concentre l'essentiel des établissements de microfinance de la CEMAC.

Sources : L'économie, 29 septembre 2026.

Paiement mobile

Konoom obtient son agrément au Cameroun

Konoom Cameroun S.A. a annoncé en septembre avoir obtenu un agrément en qualité d'établissement de paiement au Cameroun. L'autorisation a été accordée par l'arrêté n°681/MINFI du 21 juillet 2026, pris à la suite de la décision COBAC n°D-2026/092, selon le communiqué publié par l'entreprise et repris par plusieurs médias financiers.

Cet agrément ouvre la voie au déploiement de Konoom Mobile Money et de son réseau de distribution au Cameroun. La société annonce notamment des services de dépôt et retrait, transfert d'argent, règlement de factures, paiement auprès des commerçants et opérations effectuées à partir d'un téléphone mobile.

Konoom était déjà présent au Tchad depuis 2025. Son arrivée au Cameroun élargit le nombre d'acteurs agréés sur un marché des paiements numériques fortement dominé jusqu'ici par les filiales de grands opérateurs télécoms.

Sources : communiqué Konoom reproduit par EcoMatin ; Microfin Times

Régulation

La COBAC prépare une révision de ses textes organiques et une loi bancaire unique

La Commission bancaire de l'Afrique centrale a lancé en 2026 une procédure de recrutement d'un consultant spécialisé en supervision et résolution bancaires afin de l'accompagner dans la révision de ses textes organiques et l'élaboration d'une loi bancaire unique pour la CEMAC. L'appel à concurrence est publié sur le site officiel de la BEAC. La mission s'inscrit dans un chantier de modernisation du cadre institutionnel applicable au secteur bancaire régional.

La future loi doit contribuer à harmoniser davantage les règles applicables dans les six États membres et à adapter le cadre de supervision aux évolutions des métiers financiers. Ce chantier complète les consultations réglementaires engagées parallèlement sur la microfinance, les paiements, la liquidité et les nouveaux acteurs financiers.

Source : BEAC/COBAC, appel d'offres international 2026.

Actu en bref

COBAC

Finance durable, intelligence artificielle et nouveaux paiements au menu de la concertation annuelle

La 15e réunion annuelle de concertation entre le président de la COBAC et la profession bancaire et financière de la CEMAC s'est tenue le 25 septembre 2026 à Malabo. Les échanges ont porté sur plusieurs évolutions du secteur : gouvernance et risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, stress tests, résilience financière, services de paiement et intelligence artificielle. Les établissements de crédit, de microfinance et de paiement étaient représentés à cette rencontre.

Les discussions relatives aux paiements ont notamment abordé les relations avec les agrégateurs et les circuits par lesquels transitent certains fonds de clientèle. Sur l'intelligence artificielle, les échanges ont porté sur les opportunités, les risques et les besoins de compétences et d'encadrement.

Sources : communiqué final reproduit par Le Financier d'Afrique

